

Autres mesures :

En toutes circonstances, l'accessibilité au site de la manifestation par les engins de secours et de lutte contre l'incendie doit être maintenue par au moins un passage de 4 m de large.

Les déchets devront être récupérés sur le site ou jetés dans les conteneurs mis à disposition par la COMPA (voir formulaire en pages 3 à 5).

MATERIELS A RÉSERVER EN MAIRIE (SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ):

A retirer au local de stockage près de la mairie :

- Tables (pliantes en bois 3m x 0,75m)...../16
- Chaises (pliantes en métal noir)..... /65
- Grilles d'exposition...../10
- Grand stand (3m x 6m) (40€/2jours - gratuit pour les associations locales)...../3
- Petit stand (3m x 4.5m) (30€/2jours - gratuit pour les associations locales)...../1
- tableaux électriques/4
- enrrouleurs 25m/7
- rallonges 10m/7
- rallonges 25m/2
- parquet (planches de 1,25*2,50m)/46 (prix 1,50 € la planche)

Mise à disposition sur place :

- Grandes barrières (2,5m)/20
- Petites barrières (2m)...../40

Une caution de 200 € pour le matériel et 500 € pour un stand (à remettre en Mairie contre la remise des clés du local matériel).

La clé du local de stockage est à prendre en Mairie et à rapporter après chargement ou déchargement (la clé ne pourra pas être conservée pendant la durée de la location).

Date :

Signature :

CADRE RESERVÉ A LA MAIRIE

Reçue le :

Décision du Maire : Favorable Défavorable

Observations :

Matériels réservés le : Arrêtés municipaux faits le :

- Débit de boissons Circulation/stationnement Autorisation d'un tir de feu d'artifice
- Autorisation d'une manifestation Récépissé vide grenier Autres autorisations :

Transmis au service technique le :

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE BACS POUR UNE MANIFESTATION

Demande à transmettre au service Gestion des déchets de la COMPA.
Délai recommandé : au minimum 1 mois avant la manifestation.

Identification

Nature juridique :	<input type="radio"/> Artisan, commerçant	<input type="radio"/> Société	<input type="radio"/> Association	<input type="radio"/> Autre :
Nom de l'entreprise ou association :			
Nom et prénom du gérant :			
Téléphone :	Mail :	
N° de SIRET :			

Adresse de la manifestation

Adresse :		
Code Postal :	Ville :
Informations complémentaires sur lieu de la manifestation (ex : proche forêt, proche carrefour avec D16, ...) :		
.....			

Adresse de facturation

A adresser à :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :

Détails de la manifestation

Dates de la manifestation - durée :		
Nature de la manifestation :		
Nombre de visiteurs attendus :		
Date de livraison des bacs (souhaitée) :		

A compléter par la Compa et retourner au demandeur :

Localisation du lieu de livraison/collecte et retrait des bacs :		
.....			
Date de livraison des bacs :		
Date de la dernière collecte des déchets :		
Date du retrait des bacs, après la dernière collecte :		

A renvoyer à :
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Centre Administratif « Les Ursulines » CS 50201 – Ancenis - 44156 Ancenis - St Géréon Cedex
Ou dechets@pays-ancenis.com

Estimation de la production de déchets

Pour estimer la production de déchets lors de la manifestation, multiplier le nombre de personnes attendues par jour par le nombre de jour (tableau ci-dessous donné à titre informatif).

La COMPA assure la collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers jusqu'à 2 000 participants (3 080 L d'ordures ménagères). Au-delà de 3 080 L de déchets produits par semaine il est nécessaire de recourir à un prestataire privé qualifié.

Une manifestation « Eco conçue » est une manifestation qui met en place des solutions pour réduire les déchets comme de la vaisselle réutilisable (ex : gobelets consignés), des grands conditionnements ou des tireuses, la limitation du gaspillage.

Nombre de personnes attendues /jour	Taille et nombre de bac pour une manifestation Eco conçue	Taille et nombre de bac pour les autres manifestations
125	180 L	240 L
250	360 L	360 L + 120 L
500	770 L	770 L + 180 L
750	770 L + 360 L	2 x 770 L
1 000	2 x 770 L	3 x 770 L + 360 L
1 500	3 x 770 L	4 x 770 L
2 000	4 x 770 L	

Conditions de collecte des déchets

- * Les ordures ménagères sont collectées en bacs pucés à une fréquence maximale d'une fois par semaine. Les ordures ménagères et les emballages sont collectés le même jour.
 - * Les emballages ménagers recyclables sont collectés en bacs jaunes. Si les emballages ne sont pas correctement triés, ils seront collectés avec les ordures ménagères et facturés.
 - * Le jour de collecte des déchets est fixé par la COMPA au regard du calendrier de collecte.
- => Les bacs ordures ménagères et emballages ménagers recyclables doivent être présentés à la collecte la veille au soir du jour de collecte. Aucun sac d'ordures ménagères ne devra être mis à côté du bac, ceux-ci ne seront pas collectés et seront considérés comme des dépôts sauvages.
- * Le verre et les papiers sont collectés dans des colonnes aériennes situées sur l'ensemble du territoire. Vous trouverez leurs emplacements sur le site internet cartacompa.pays-ancenis.com

A renvoyer à :

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
 Centre Administratif « Les Ursulines » CS 50201 – Ancenis - 44156 Ancenis - St Géréon Cedex
 Ou dechets@pays-ancenis.com

Tarification des bacs mis à disposition

Chaque bac d'ordures ménagères est soumis à la redevance incitative.
Le tarif de collecte et traitement comprend:

- * Une part fixe calculée au prorata du nombre de jours de mise à disposition du bac,
- * Un tarif unitaire pour toute levée.

Chaque bac mis à disposition (attribution + retrait) **est facturé 35 €.**

Tarifs 2022

Litrage à livrer <i>Cochez le volume que vous souhaitez et indiquez le nombre de bac</i>	Part fixe annuelle	Part fixe à la journée <i>Calcul de la période à facturer au prorata jours</i>	Montant de la levée
<input type="checkbox"/> 120 L xbac(s) ordures ménagères	177 €	0,48 €	8 €
<input type="checkbox"/> 180 L xbac(s) ordures ménagères	222 €	0,61 €	12 €
<input type="checkbox"/> 240 L xbac(s) ordures ménagères	259 €	0,71 €	16 €
<input type="checkbox"/> 360 L xbac(s) ordures ménagères	343 €	0,94 €	24 €
<input type="checkbox"/> 770 L xbac(s) ordures ménagères	635 €	1,74 €	52 €
<input type="checkbox"/> 360 L xbac(s) jaunes d'emballages ménagers recyclables	Pas de facturation de levée sur le bac jaune	Pas de facturation de levée sur le bac jaune	Pas de facturation de levée sur le bac jaune

Outils de sensibilisation disponibles sur demande auprès de la COMPA

Thématique « Collecte, tri et recyclage » :

- Frise : « Temps de dégradation des déchets dans la nature »
- Affiche « Salles festives » : rappel des consignes pour les ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables
- Cocotte en papier (jeu/quizz) : modèle fourni par la COMPA (impressions supplémentaires à la charge de l'organisateur)

Thématique « Prévention des déchets » :

- Exposition « Compostage » : 6 panneaux de 50 x 70 cm
- Guides d'informations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) :
 - Que faire de ses déchets
 - Le compostage et la paillage
 - Consommer responsable

Case à cocher si vous souhaitez la présence d'un ambassadeur de la prévention et du tri des déchets de la COMPA sur la manifestation : tenu d'un stand d'informations sur la prévention des déchets ou sur la collecte et le tri. La COMPA vous confirmera par mail sa présence ou non.

Conseils pour votre évènement :

Il est nécessaire de **désigner des référents « Déchets »** pour transmettre les consignes de tri et veiller à la propreté durant l'évènement.

Commentaires :

.....

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :

A renvoyer à :
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Centre Administratif « Les Ursulines » CS 50201 – Ancenis - 44156 Ancenis - St Géréon Cedex
Ou dechets@pays-ancenis.com